



Litige sur la garde de ma fille

Par **ceciled06**, le **09/05/2011** à **16:42**

Bonjour, après 2 ans de procédure pour la garde de ma fille le jugement a été rendu en faveur du papa ce 13 avril dernier depuis ce jour mon ex-compagnon et moi-même ne sommes pas d'accord sur les jours de garde. Voici pour quelle raison : j'ai obtenu un droit de visite de 3 week end sur 4 et la moitié des vacances (jusqu'à rien de bien compliqué) je vous donne les termes exacts de la décision : Le droit de visite et d'hébergement de la mère s'exercera : en dehors des vacances scolaires la 1ère, 2ème et 4ème fin de semaine de chaque mois, du vendredi soir après l'école au dimanche 18h pendant la 1ère moitié des vacances scolaires les années impaires et la seconde les années paires. Précise que la 1ère fin de semaine commence le 1er samedi du mois si le dernier jour du mois est un samedi et le dimanche qui le suit, le 1er jour du mois suivant, cette fin de semaine est considérée comme la 1ère semaine du mois si la fin de semaine est précédée ou suivie d'un jour férié cette journée s'ajoutera au droit d'hébergement. Le problème est le suivant pour moi étant donné que les dernières vacances commençaient le 18 avril et finissaient le 1er mai la 1ère fin de semaine était du 6 au 8 mai, la 2ème du 13 au 15 mai et la 4ème du 27 au 29 mai. Pour lui la 1ère fin de semaine était du 29 avril au 1er mai, la 2ème du 6 au 8 mai.... Qui a raison vu les termes du jugement ci-dessus ? Que faire si ce week-end il ne veut pas me laisser ma fille même si j'ai bien appliqué la décision de justice ? Bien cordialement Mlle Defay

Par **corimaa**, le **09/05/2011** à **17:44**

[citation]-la 1ère fin de semaine commence le 1er samedi du mois [/citation] Bonjour, c'est pourtant très clair, la première fin de semaine commence le 1er samedi du mois, donc le samedi 7 mai. Le précédent étant le 30 avril, donc la fin du mois d'avril et non le début du mois

de mai

Par **Melanie555**, le **21/05/2011** à **18:56**

Bien qu'un peu tard, je dirai que vous avez tous les deux raison, car si le jugement stipule
[citation]-la 1ere fin de semaine commence le 1er samedi du mois [/citation]
le premier week end de mai est effectivement le we du 7 mai
Mais le jugement précise également :
[citation]-si le dernier jour du mois est un samedi et le dimanche qui le suit , le 1er jour du mois suivant , cette fin de semaine est considérée comme la 1ere semaine du mois [/citation]
Ce qui est précisément le cas du Samedi 30 Avril et du Dimanche 1° mai.
Ce qui peut en effet prêter à confusion, car si le jugement ne précise pas exactement que "cette fin de semaine est considérée comme le premier we du mois", on pourrait se demander pourquoi il précise "1ère semaine du mois" puisque vous n'êtes pas en mode de garde à la semaine.

Par **corimaa**, le **21/05/2011** à **21:55**

[citation]-si le dernier jour du mois est un samedi et le dimanche qui le suit , le 1er jour du mois suivant , cette fin de semaine est considérée comme la 1ere semaine du mois [/citation]
Ah oui ! Mais c'est complètement tordu vu la suite
[citation]-la 1ere fin de semaine commence le 1er samedi du mois [/citation]
Mais comme ce week end là tombait dans les vacances...
est-ce vraiment le premier week end...

Par **Melanie555**, le **22/05/2011** à **10:21**

La periode des vacances ne change en rien l'ORDRE des week ends dans le mois.
Un WE N° 1 reste toujours un WE n° 1. Et il en est de même pour les we n° 2 - 3 - 4 et 5.